

Province de Québec
Municipalité de Saint-Samuel
Mardi 3 août 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 3 août 2021 à 19h30 au 143, rue de l'Église.

Sont présents : Grégoire Bergeron, Claudia Doucet, Sandra Lampron et Martin Tourigny.

Est absent : Patrick Mathis.

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Grégoire Bergeron, maire. Madame Sarah Richard, directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

2021-08-082 **Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par monsieur Martin Tourigny et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2021-08-083 **Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2021.**

Il est proposé par madame Claudia Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 1 juin 2021 séance ordinaire, soit adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2021-08-084 **Adoption des comptes.**

Il est proposé par monsieur Martin Tourigny, secondé par madame Claudia Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 109 979.04\$ dont 16 269.53\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT

Je soussignée certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2021-08-085 **Adoption du règlement #2021-330 modifiant le règlement de zonage 216 relatif à la modification des règlements d'urbanisme, visant à permettre la construction d'un bâtiment agricole à une distance de zéro (0) mètre d'une limite de propriété sous certaines conditions à l'intérieur de la zone « A4 ».**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel a adopté le règlement de zonage numéro 216;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite effectuer une modification à son règlement de zonage ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite régulariser une situation existante par modification aux règlements à l'intérieur de la zone identifiée « A4 » aux plans et à la grille des spécifications du règlement de zonage;

POUR CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Claudia Doucet et appuyé par la conseillère Sandra Lampron que soit adopté le règlement numéro 2021-330 modifiant le règlement de zonage numéro 216, qui se lit comme suit :

PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ANNEXES

La grille de la zone A4, de l'annexe B, est modifiée par l'ajout de « (note 4) » à l'intersection de la colonne « 1 » et de la ligne « Marge de recul latérale d'un côté »

La section notes et de la grille A4 des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 216 est modifiée afin d'ajouter la note 4 se lisant comme suit :

« Note 4

La construction d'un bâtiment agricole est autorisée à une distance de zéro mètre d'une limite latérale de propriété lorsqu'elle coïncide avec une limite municipale et lorsque la propriété adjacente à la construction appartient au même propriétaire. »

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

2021-08-086

Report d'adoption – Règlement numéro 2021-331 G-200 : Harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska reformera le comité responsable de la révision de ce règlement pour analyser certaines préoccupations soulevées et à y faire des modifications si elles sont considérées justifiées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité préfère attendre que la révision du règlement soit effectuée avant d'adopter le règlement;

Il est proposé par Claudia Doucet, appuyé par Martin Tourigny et résolu unanimement de ne pas adopter le règlement numéro 2021-331 G-200.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2021-08-087

Présentation d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures.

Il est proposé par Claudia Doucet et dûment appuyé par Martin Tourigny :

- QUE la municipalité de Saint-Samuel autorise la présentation du projet de l'aménagement d'un jeu d'eau au parc des loisirs au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

- QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Samuel à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- QUE la municipalité de Saint-Samuel désigne madame Valérie Nault, chargée de projet en loisirs, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2021-08-088

Office Municipal d'Habitation – Dépôt du rapport financier 2020.

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport financier se terminant au 31 décembre 2020 de l'Office Municipal d'Habitation, tel que rédigés par la firme Lemire Lemire, comptables professionnels agréés SENC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-08-089

Demande d'aide financière – Fondation CLSC Suzor-Côté ;

Il est proposé par madame Sandra Lampron et secondé par monsieur Martin Tourigny que le conseil autorise un montant de 100\$ à la Fondation CLSC Suzor-Côté pour les aider dans leur mission de maintien de soins à domicile.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2021-08-090

Affectation d'un montant du surplus de l'exercice financier 2020.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une aide financière dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé un surplus pour l'exercice financier de 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures sanitaires se sont assouplies et qu'une fête pour souligner le retour à une vie plus normale serait bénéfique pour les citoyens ;

Il est proposé par Martin Tourigny et secondé par Claudia Doucet d'affecter un montant de 7500\$ du surplus de l'exercice financier 2020 à cet événement qui se déroulera le 11 septembre 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Sandra Lampron propose la levée de la séance à 20 h 00. La séance est close.

« Je, Grégoire Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

**Grégoire Bergeron,
Maire**

**Grégoire Bergeron,
Maire**

**Sarah Richard,
Secrétaire de la séance**

